

ESTIMATION DES FRAIS DE PROCEDURE D'ADOPTION AU SRI LANKA* A LA CHARGE DES ADOPTANTS

(Ce décompte n'est pas contractuel mais simplement estimatif)

1) Frais de procédures pour constituer le dossier

- Constitution du dossier (traduction et légalisation et surlégalisation) : de 500 à 5000 €¹ ;
- Envoi du dossier au Sri Lanka par valise diplomatique : 16€.

2) Frais de procédure dans le pays au moment de l'adoption

- Procédure administrative et judiciaire : 8000€ dont 3000€ de frais d'avocat.

Lors du jugement, le dépôt d'une somme forfaitaire **est demandé** par le tribunal pour l'éducation d'un orphelin autre que l'adopté.

Le juge demande aux candidats à l'adoption **d'ouvrir un compte bancaire en faveur de l'enfant** et d'y verser mensuellement une somme.

Cette mesure ne repose sur aucun texte législatif. Il est donc important que les adoptants gèrent cette demande avec prudence afin de ne pas prendre d'engagements qu'ils ne pourraient tenir.

3) Frais de voyage et de séjour sur place :

- voyage aller-retour des adoptants : 1500 € ;
- forfait séjour au Sri Lanka (hôtel, repas et déplacements) : entre 2500€ et 3000€ ;
- visa long séjour adoption : 15 € dans la monnaie locale

*Sous réserve de toute modification ultérieure

¹ La différence entre les deux montants évoqués s'explique par le coût de la traduction qui varie selon le nombre de documents, le nombre de pages par document et les tarifs du traducteur.